



DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 6 Février 2023

L'an 2023, 6 Février à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 30 Janvier 2023, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 10 Membres présents : Absents : Excusé :

Nom des membres ayant participé au vote : JC.CUGNET – C.DROMARD – G.LHEUREUX – MA.HUMBERT
– X.HUSSON – C.LAPERSONNE – MC.REMY – M.ZIMMERLIN

Absents : néant

Excusés : C/BEGUINOT, pouvoir à C.LAPERSONNE - C.FORT, pouvoir à JC.CUGNET

Secrétaire de séance : MA.HUMBERT

23-11

Déclassement des parcelles AD 1651 et AD 1652

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les parcelles AD 1651 et AD 1652, faisant partie intégrante de l'impasse de la fontaine gaucher, se trouvent, suite à des échanges de parcelles, désormais enclavée dans les propriétés d'un seul propriétaire.

Vu l'article L.2111-1 et l'article L.2141-1 du code général des propriétés des personnes publiques, cette portion de voie, partie du domaine public communal, cadastrée AD 1651 et AD 1652 pour une surface totale de 47 ca, n'a donc plus vocation à exister en tant que telle et il convient de procéder à son déclassement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Atteste de la désaffectation des parcelles AD 1651 et AD 1652 pour une surface totale de 47ca.
- Décide le déclassement de ces deux parcelles.

Pour : JC.CUGNET – C.DROMARD – G.LHEUREUX – M.HUMBERT – X.HUSSON – C.LAPERSONNE – MC.REMY

Abstention : M.ZIMMERLIN

Contre : néant

Fait le 6 Février 2023

Le Maire
Marie-Claude REMY

Transmis en Sous Préfecture le 9 Février 2023

Affiché en Mairie le 9 Février 2023